



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mardi quinze décembre à 19h35, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Poissant Christian.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2020

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Marie-Claude LOQUET BENAÏOUN, Gil GUILBERT, Aurélie GERVAIS, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Sonia BENAVIDES, Olivier LESUEUR, Corinne BUQUET, Romain PLASSART, Magali POMPILI, Adem COLAK, Coraline GALLE, Raphaëlle KRÉBILL

Secrétaire de séance : Magali POMPILI

En préambule, le nouveau calendrier de l'enquête publique du PLU est transmis aux conseillers.

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

- Avenant de prolongation du contrat d'exploitation et d'entretien du réseau et des installations techniques d'assainissement des eaux usées.
- Subvention du Budget Principal au Budget Assainissement.

▪ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

▪ **AVENANT DE PROLONGATION DU CONTRAT D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DU RESEAU ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Vu la délibération en date du 18 décembre 2017, approuvant le choix de la société Eaux de Normandie pour l'entretien du réseau d'assainissement de la Commune ;

Vu le contrat conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que le contrat arrive à son terme le 31 décembre 2020 ;

Considérant que le contexte sanitaire actuel n'a pas permis le lancement d'un nouvel appel d'offre dans les délais impartis ;



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux la signature d'un avenant de prolongation d'un an au contrat d'exploitation et d'entretien du réseau et des installations techniques d'assainissement des eaux usées avec la société Eaux de Normandie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

▪ SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 2 juin 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune ainsi que son Budget Annexe « Assainissement ».

Considérant que le Budget Assainissement a été adopté en incluant une subvention du Budget Primitif de la Commune ;

Considérant les articles L. 2224-1 et L2224-2 du CGCT Modifié par Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 relatifs à l'interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics;

Considérant que pour les subventions et primes de toute nature, la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et des établissements publics locaux annexée au décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 impose la justification d'une telle décision ;

Considérant que depuis l'intégration de la compétence « eaux pluviales » au budget assainissement, les investissements réalisés ont généré, par le biais des amortissements, des dépenses de fonctionnement qui ne sont compensées par aucune redevance ;

Considérant qu'une augmentation de la redevance des eaux usées pour compenser ces dépenses serait tout à fait illogique, entraînant une augmentation excessive par rapport au nombre d'usagers ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 26 000 € pour la section d'exploitation du budget annexe « Assainissement ».

▪ TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe les conseillers municipaux que les tarifs d'inscription au centre de loisirs doivent être modulés en fonction des ressources des familles afin de pouvoir bénéficier des subventions versées par la CAF.

Dans la continuité des tarifs appliqués dans la commune de La Vaupalière, il propose les tarifs suivants pour le centre de loisirs SPIRIT :

- 80 € par semaine
- 60 € pour les foyers non imposables (réduction de 25%)



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Le règlement se fera auprès de la trésorerie de Déville-lès-Rouen après réception du titre de recette.

■ TRANSFERT DES DROITS D'OCCUPATION POUR L'ANTENNE FREE

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Par délibération en date du 14/05/2018, la commune de Montigny a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la société FREE MOBILE d'implanter sur son domaine des équipements de radiotéléphonie mobile.

Par courrier en date du 5 octobre 2020 la société FREE MOBILE demande le transfert des droits et obligations attachés à la convention de la société FREE MOBILE à la société ON TOWER France.

A compter du transfert, ON TOWER FRANCE sera subrogée dans les droits que la société FREE MOBILE tient de la convention, et demeurera seule responsable de la bonne exécution des obligations qu'elle comporte et notamment celle de n'accueillir sur le site que des équipements nécessaires à l'exploitation d'un réseau de communication électronique, étant entendu que la société FREE MOBILE continuera à occuper les sites transférés (antennes et modules techniques) ;

La société ON TOWER France sera seule responsable du paiement des sommes dues à titre de redevance ou de loyer pour la période concernée, les redevances versées au titre de l'échéance en cours par FREE MOBILE restant acquises au contractant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'agréer la Société ON TOWER FRANCE en tant que concessionnaire des droits et obligations de FREE MOBILE nés de la convention conclue entre la commune de Montigny et FREE MOBILE le 28/05/2018 ;
- D'accepter l'avenant de transfert au profit de la société FREE MOBILE de la convention susvisée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y référant.

■ CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PLEIN

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

425, Rue du Lieutenant Aubert 76380 Montigny - Tél. 02.35.36.23.59 - Fax 02.35.36.14.55
email : montigny-mairie@wanadoo.fr

Accueil du Public : Mardi et Jeudi de 9h30 à 12h30 et 13h30 à 18h
Samedi de 9h30 à 11h30



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 24 novembre 2020 ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35ème) en raison de l'augmentation du temps de travail de Monsieur Alain PLOTON à compter du 1er janvier 2021 afin d'assurer l'entretien des espaces verts sur la commune ;

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Compte tenu de cette création, le poste d'adjoint technique 21/35^{ème} est supprimé.

▪ MISE EN PLACE DU CONSEIL DES JEUNES

Afin d'enrichir l'offre éducative définie dans le Projet Educatif de la commune, la commission Associations, Culture et Jeunesse propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes à compter du 1^{er} trimestre 2021.

Le Conseil Municipal des Jeunes est une instance municipale visant à favoriser la participation citoyenne et l'apprentissage de la démocratie.

Il a pour mission de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants de la commune pour améliorer le cadre de vie, et les traduire en projets au bénéfice de tous. D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CMJ. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale. Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un CMJ en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Le Conseil des Jeunes sera mis en place selon les modalités suivantes :

La durée du mandat sera de 2 ans.

Le CMJ sera constitué de 15 jeunes habitant la commune et scolarisés en CM1, CM2, au collège et au lycée, qui devront faire acte de candidature auprès de la mairie.

Les missions seront essentiellement axées autour des thématiques suivantes :

- Solidarité/Intergénération
- Environnement/Cadre de vie
- Sport/Loisirs/Culture

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs, rôle des jeunes élus, déroulement des élections...

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes selon les conditions énumérées ci-dessus.



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

■ MISE EN PLACE DE LA VIDEOSURVEILLANCE

Après avoir exposé le projet de vidéosurveillance proposé par la société Ambre Domotique et Informatique, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 voix contre de :

- Mettre en place la vidéosurveillance sur la commune, pour un montant total estimé à 60 261 € HT (72 313.20 € TTC).
- De confier la maîtrise d'œuvre à la société Ambre Domotique et Informatique pour un montant de 3 640 € HT (4 368 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire la demande d'autorisation de mise en place de la vidéosurveillance auprès de la Préfecture.
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes subventions auprès des différents organismes.

■ FONDS DE CONCOURS VOIRIE : PROGRAMME 2021

N'ayant pas reçu les éléments à temps, le point sera voté lors d'une prochaine séance.

■ DECISIONS MODIFICATIVES

- DM n°5 : Ré imputation participation FREE

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 1328 : Subventions Autres		19 800,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement		19 800,00 €
R 458201 : Recette d'investis. sous mandat		19 800,00 €
TOTAL R 4582 : Investissement sous mandat		19 800,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- DM n°6 : Intégration patrimoniale SDE76 OP 104 programme 2018

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2315 : Immos en cours-inst.techn		19 462,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		19 462,00 €
R 1328 : Subventions Autres		11 846,00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		7 616,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		19 462,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- DM n°7 : Intégration patrimoniale SDE76 OP 110 programme 2019

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 204411 : Public : Biens mobiliers, mat.		68 652,00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		66 849,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		135 501,00 €
R 1328 : Subventions Autres		89 697,00 €



Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen
Canton de Notre Dame de Bondeville

R 238 : Avance / cde immo. corporelle		45 804,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		135 501,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- DM n°8 : Virement de crédit pour paiement des Frais d'études Architecte

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 2031 : Frais d'études		4 270,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		4 270,00 €
D 2313-107 : AMENAGEMENTS SALLE DES FETES	4 270,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 270,00 €	

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- DM n°9 : Augmentation charges du personnel

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231 : Voirie	13 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	13 000,00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		4 000,00 €
D 6413 : Personnel non titulaire		8 000,00 €
D 6451 : Cotisations à l'URSSAF		1 000,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		13 000,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Radar pédagogique
- Travaux de la sacristie / cimetière
- Article Paris Normandie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire,
Christian POISSANT